



COMMUNE DE COUFFÉ

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

Mme AURILLON Noémie, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles (arrivé au moment d'aborder le point le 3), Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémy, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme BOISSINOT Raïssa,
Mme FABERT Audrey,
Mme FAYOLLE Julie,
Mme LE MOAL Sylvie

POUVOIRS :

Mme BOISSINOT Raïssa donne pouvoir à Mr PAGEAU Daniel
Mme FABERT Audrey donne pouvoir à Mr DELANOUE Frédéric
Mme FAYOLLE Julie donne pouvoir à M. GOURET Laurent
Mme LE MOAL Sylvie donne pouvoir à Mme AURILLON Noémie

M. RICHARD Thierry a été désigné secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021
2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT
3. Création de poste non permanent d'attaché territorial à temps complet pour une mission de volontariat territorial en administration (VTA)
4. Création de poste permanent d'adjoint technique à temps non complet
5. Cession des parcelles de l'OAP de la Tricotière à l'EPF de la Loire-Atlantique
6. Avenant à la convention de portage foncier des parcelles de l'OAP de la Tricotière
7. Convention de portage foncier secteur de la Sucrierie
8. Acquisitions de parcelles (YN56 moitié indivise, E1526 et E82) à 1€ symbolique auprès des Consorts De La ROCHEMACÉ
9. Atlas de Biodiversité Communal (ABC) : Convention pluriannuelle d'objectifs
10. Délibération portant sur l'acquisition auprès du Département des actions de Loire Atlantique Développement -Société Publique Locale (LAD-SPL)
11. Adhésion de la commune à Réseau des Énergies CITOYENNES (RECIT)
12. Décision modificative N° 2 du budget principal 2021 de la commune
13. Demande de dérogation au repos dominical des commerces
14. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales
15. Intercommunalité
16. Informations et questions diverses



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2021

Présentation : Daniel PAGEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2021.

2. Décisions du maire prises en application de l'article L.2122-22 CGCT

Présentation : Daniel PAGEAU

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire les attributions prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Aux termes de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22.

C'est dans ces conditions qu'il est rendu compte ci-après les décisions :

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations
D-2021-111	31/08/2021	LE BRETON OUTIL-LAGE	Outillage ST (Formation tronçonneuse, projecteurs, roue, diable garage cimetière, produits entretien	633,84 €
D-2021-112	08/09/2021	PRB	Mise en place fourreaux PTT pour locatifs épicerie	1 293,60 €
D-2021-113	13/09/2021	CIRCET	Raccordement PTT pour locatifs épicerie	1 267,00 €
D-2021-114	14/09/2021	LSP	Mise en place dalles podo	2 574,00 €
D-2021-115	15/09/2021	SYDELA	Réparation rue st Jérôme suite vandalisme	323,90 €
D-2021-116	15/09/2021	ELAG ARBRE	Élagage arbres sur la commune	780,00 €
D-2021-117	15/09/2021	EDP	Fourniture plantes ST (espaces verts)	289,68 €
D-2021-118	15/09/2021	YESS ÉLECTRIQUE	Fourniture illumination Noël	2 230,32 €
D-2021-119	15/09/2021	SYDELA	Pose prises élec pour illumination Noël	1 712,34 €
D-2021-120	15/09/2021	ARRONDEL	Division sucrerie	330,00 €
D-2021-121	24/09/2021	EDP	Gazon	132,26 €
D-2021-122	24/09/2021	JPH DISTRIBUTION	Produit entretien	287,84 €
D-2021-123	24/09/2021	YESS ÉLECTRIQUE	Convecteurs 12 rue des vignes + matériel	1 637,29 €
D-2021-124	24/09/2021	BLINKER	Matériel ST (servante, quincaillerie)	718,55 €
D-2021-125	24/09/2021	BAILLY QUAIREAU	Dalles tonga (plafond salle sports)	1 524,24 €
D-2021-126	24/09/2021	AGRÉOM	Caisse a outil tracteurs	1 442,88 €
D-2021-127	24/09/2021	STRAMATEL	Remplacement panneau score & clavier salle sport	2 640,00 €
D-2021-128	24/09/2021	PROPIA	Produit entretien	582,55 €
D-2021-129	28/09/2021	ATEP	Réfection façade restaurant scolaire	14 592,06 €
D-2021-130	28/09/2021	FAVREAU	Pelouse locatifs communaux	1 040,00 €
D-2021-131	28/09/2021	DFC	Cylindre salle poly	194,14 €
D-2021-132	28/09/2021	LMC	Essui main	427,33 €
D-2021-133	28/09/2021	NEW LOC	Location nacelle pour illuminations Noël	430,96 €
D-2021-134	30/09/2021	BOIS LOISIR CRÉATION	Réparation passerelle bas du bourg	9867,74 €
D-2021-135	30/09/2021	ORAPI	Produit entretien	451,14 €
D-2021-136	30/09/2021	SOVB	Produit entretien	277,68 €
D-2021-137	30/09/2021	LMC	Produit hygiène	84,19 €
D-2021-138	30/09/2021	APELLE	Réparation bureau compta (mur humidité)	2 248,02 €
D-2021-139	30/09/2021	BLINKER	Petit matériel ST	125,41 €
D-2021-140	30/09/2021	PLANCHENAULT	Impression plan réunion travail	160,92 €
D-2021-141	05/10/2021	TERRENA	Géotextile (film plantation)	246,05 €
D-2021-142	05/10/2021	VM MATÉRIAUX	Achat dalles podo (travail en régie)	1 046,95 €
D-2021-143	06/10/2021	SIGNAUX GIROD	Campagne panneaux	3 250,54 €
D-2021-144	06/10/2021	DEBRAY	Plaques colombarium (6 plaques)	187,32 €
D-2021-145	08/10/2021	SIDER	Bloc secours salle des chênes	624,25 €
D-2021-146	08/10/2021	BAILLY QUAIREAU	Matériaux ST (fournitures, local poubelle, ménage école, travaux en régie)	734,24 €
D-2021-147	13/10/2021	AGRÉOM	Pièces tracteur (fournitures entretien mat. Roulant	535,14 €
D-2021-148	13/10/2021	YESS ÉLECTRIQUE	Éclairage maison enfance (travaux en régie)	501,24 €
D-2021-149	14/10/2021	KENT	Fourniture consommable ST	326,23 €
D-2021-150	14/10/2021	LSP	Complément dalles podo	897,60 €
D-2021-151	14/10/2021	LECOINDRE	Meuble sono salle polyv	401,77 €
TOTAL				59 051,21 €

3. N°2021-10-67 Création de poste non permanent d'attaché territorial à temps complet pour une mission de volontariat territorial en administration (VTA)

Présentation : Daniel PAGEAU

Dans le cadre de l'Agenda rural, le Gouvernement met en place le volontariat territorial en administration (VTA). Il s'agit de permettre à de jeunes diplômés, âgés de 18 à 30 ans avec un niveau Bac + 2 minimum, d'effectuer une mission d'ingénierie au service du développement d'un territoire rural.

Le contrat "VTA" prendra la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de projet, de 12 à 18 mois. Une aide au recrutement forfaitaire de 15 000 € par VTA a été attribuée par l'État à la structure accueillante.

Considérant que par délibération en date du 16 juin 2021, le Conseil Municipal avait créé un poste non permanent d'attaché territorial à temps complet pour une mission de volontariat territorial en administration (VTA). Puis par délibération du 7 juillet 2021 il a supprimé le critère de montant maximal de rémunération fixé par délibération du 16 juin 2021. Il a également annulé et remplacé la délibération du 16 juin 2021 par celle du 7 juillet 2021, sans pour autant préciser la quotité du temps de travail, la durée, la description du projet ou de l'opération motivant le recrutement d'un agent contractuel,

Considérant que la création de cet emploi par la délibération du 7 juillet 2021 n'a pas été déclarée au Centre de Gestion dont dépend la commune,

Considérant que l'absence de contrôle de légalité, obligatoire, par le représentant de l'État d'un acte administratif, rend ce dernier non exécutoire,

Considérant que le contrat de travail signé sur la base de la délibération du 7 juillet 2021 n'a pas été transmis à la Préfecture (représentant de l'État) pour contrôle de légalité,

Considérant les risques juridiques liés à cette précédente création d'emploi susvisée, il convient de reprendre une autre délibération.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3 II

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien la mission suivante : participer à la mise en œuvre de la politique d'aménagement communale et plus particulièrement du plan guide d'aménagement du centre-bourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **RETIRE** la délibération N°2021-06-55 du 16 juin 2021 et la délibération N° 2021-07-62 du 7 juillet 2021
- **CRÉE** à compter du 1^{er} novembre 2021, pour une durée d'un an avec une prolongation de 6 mois maximum possible, un poste non permanent d'attaché territorial à temps complet (35h par semaine) pour une mission de volontariat territorial en administration (VTA),
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision.

4. N°2021-10-68 Création de poste permanent d'adjoint technique à temps non complet

Présentation : Suzanne LELAURE

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour satisfaire au besoin des services du restaurant et à l'entretien des salles de restauration,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CRÉE** à compter du 1^{er} novembre 2021, un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service 6,50/35^{ème} soit 6h30mn par semaine, pour satisfaire au besoin des services du restaurant et l'entretien des salles de restauration

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants
- **SUPPRIME** l'emploi relatif au contrat à durée interminée créé par délibération du 20 novembre 2009
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions à l'application de la présente décision

5. N°2021-10-69 Cession des parcelles de l'OAP de la Tricotière à l'EPF de la Loire-Atlantique

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Par délibération N°2021-07-66 du 09 septembre 2021, le Conseil Municipal avait :

- Approuvé le principe d'acquisition des propriétés nécessaires à la réalisation du projet de constitution d'une réserve foncière en vue de l'aménagement du secteur de la Tricotière sur ladite commune, pour une surface de 60 819m² portant sur les parcelles suivantes :

EMPRISE		Nature	Zonage au PLU	Adresse ou lieu-dit	Superficie Partielle en m ²
Section	N°				
ZH	205	Terrain bâti	1AU	Tricotière - Couffé	1 967
ZH	206	Terrain non bâti	1AU	Tricotière - Couffé	5 157
ZH	207	Terrain non bâti	1AU	Tricotière - Couffé	24 717
ZH	233	Terrain non bâti	1AU	Tricotière - Couffé	3 089
ZH	235	Terrain non bâti	1AU	Tricotière - Couffé	25 889
TOTAL					60 819

Le prix total d'acquisition est de 486 552,00 € nets vendeurs, soit 8€/m² HT.

- Dit que l'acquisition des propriétés citées ci-dessus sera réalisée par la commune de Couffé en lieu et place de L'Agence Foncière de Loire-Atlantique qui s'était vue confiée cette acquisition par délibération du 15 octobre 2020 par le biais d'une convention de portage foncier qui devra faire l'objet d'un avenant afin d'intégrer cette nouvelle donne,
- Autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution

Pour mémoire, l'acquisition par la commune de Couffé, des parcelles du secteur de la Tricotière citées ci-dessus s'est réalisée dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de cessibilité en vue de la constitution d'une réserve foncière et de son aménagement.

Vu l'ordonnance d'expropriation en date du 02 octobre 2020, au profit de la commune de Couffé, des parcelles susvisées,

Vu la publication foncière N° 4404P02 2021 D N4600 volume 4404P02 2021 P 2447, publiée et enregistrée le 15 février au Service de Publicité Foncière (SPF) de Nantes 2 par le notaire Maître BORDELAIS de Ligné,

Vu la délibération N°2021-07-66 du 09 septembre 2021 du Conseil Municipal

Vu l'évaluation foncière de France Domaine estimant le bien à 8€/m²/HT, soit 486 552€/HT pour les 60 819m²,

Vu la convention de portage foncier signée le 26 octobre 2020 entre la commune de Couffé et l'Établissement Foncier de Loire-Atlantique pour le foncier de l'OAP de la Tricotière, dans le cadre d'un accord amiable et hors procédure de DUP,

Considérant la proposition de l'Établissement Foncier de Loire-Atlantique, d'avenanter cette convention afin de prendre en compte l'acquisition des parcelles par la commune dans la cadre de la procédure de DUP et d'acheter ces parcelles auprès de la commune de Couffé pour le portage foncier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CÈDE** à l'Établissement Foncier de Loire-Atlantique, au prix de 8€/m²/HT, soit un montant de 486 552€/HT pour les 60 819m², les parcelles de l'OAP du secteur de la Tricotière pour une surface de 60 819m² désignées comme suit :

EMPRISE		Nature	Zonage au PLU	Adresse ou lieu-dit	Superficie Partielle en m ²
Section	N°				
ZH	205	Terrain bâti	1AU	Tricotière - Couffé	1 967
ZH	206	Terrain non bâti	1AU	Tricotière - Couffé	5 157
ZH	207	Terrain non bâti	1AU	Tricotière - Couffé	24 717
ZH	233	Terrain non bâti	1AU	Tricotière - Couffé	3 089
ZH	235	Terrain non bâti	1AU	Tricotière - Couffé	25 889
TOTAL					60 819

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession,
- **INSCRIT** au budget principal de la commune les montants correspondants à cette cession.

6. N°2021-10-70 Avenant à la convention de portage foncier des parcelles de l'OAP de la Tricotière

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Une convention de portage a été signée le 26 octobre 2020 entre l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique et la Commune de COUFFÉ, afin de définir les conditions de portage par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, des parcelles cadastrées section ZH N° 205, 206, 207, 233 et 235, situées sur la zone de la Tricotière.

Ce projet est éligible au titre de l'axe d'intervention « Développement de l'offre de logements » du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.

Afin de sécuriser la maîtrise foncière des terrains, la commune de COUFFÉ avait engagé en parallèle, courant 2020, une procédure d'expropriation.

Finalement, le décès de la propriétaire en décembre 2020 a impacté le processus de négociation amiable en cours, et l'ordonnance d'expropriation ayant été rendue le 2 octobre 2020 au bénéfice de la commune de COUFFÉ, l'EPF de Loire-Atlantique n'avait plus la possibilité de s'y substituer pour acquérir directement les terrains.

Par conséquent, par délibération du Conseil municipal en date du 9 septembre 2021, la commune de COUFFÉ a décidé de finaliser l'acquisition des terrains, objet du portage, pour les céder ensuite à l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, et d'adopter le présent avenant à la convention de portage initiale.

Tel est l'objet du présent avenant.

Considérant l'exposé ci-dessous, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le présent avenant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** au budget principal les crédits correspondants à la convention et à cet avenant de portage foncier des parcelles de l'OAP de la Tricotière.

7. N°2021-10-71 Convention de portage foncier secteur de la Sucrierie

Présentation : Leïla THOMINIAUX

La commune souhaite maîtriser le bâtiment dit de « la sucrierie » (bâtiment B d'une emprise d'environ 270 m²), partie de parcelle cadastrée section E n°1521p (surface d'environ 420 m² à parfaire selon arpentage, sur une superficie totale de 667 m²) afin de réfléchir sur la réalisation d'un projet d'intérêt général.

Elle a sollicité l'intervention de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, pour la négociation, l'acquisition et le portage des biens désignés du secteur de la Sucrierie.

La Commune de Couffé est membre de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis-Saint-Géréon (COMPA), qui est adhérente de l'Établissement public foncier (EPF) de Loire-Atlantique.

Par courrier du 7 octobre 2021, la COMPA a émis un avis favorable à l'intervention de l'EPF de Loire-Atlantique dans ce dossier.

Cette demande d'intervention est conforme au règlement intérieur de l'EPF de Loire-Atlantique, ainsi qu'au Programme Pluriannuel d'Intervention pour la période 2021-2027.

Les parties se sont rapprochées afin de définir les modalités d'intervention de l'EPF de Loire-Atlantique, sur les biens, objet de la présente convention.

La présente convention a pour objet de :

- Définir les objectifs partagés par la Commune de Couffé et l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.
- Définir les engagements et obligations que prennent la Commune de Couffé et l'EPF de Loire-Atlantique dans la mise en œuvre d'un dispositif (études, acquisition, gestion, cession, ...) visant à faciliter la maîtrise foncière des emprises nécessaires à la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de la convention.
- Préciser les conditions techniques et financières d'intervention de l'EPF de Loire-Atlantique et de la Commune de COUFFÉ, et notamment les modalités de remboursement et de rétrocession des biens portés par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique.

La présente convention est conclue pour une durée de 6 ans

Le prix de rétrocession correspond à l'ensemble des dépenses estimées, sous déduction des recettes estimées, durant la totalité du portage.

Nature des dépenses	Montant HT prévisionnel
Montant de l'acquisition	23 000 €
Frais de notaire estimés	2 000 €
Frais d'agence	1667 €
Autres frais d'acquisition (géomètre)	275 €
Sous TOTAL – décomposition du capital	
Impôts fonciers sur la durée du portage	Pris en charge par l'EPF
Assurances sur la durée du portage	
Frais financiers sur la durée du portage (intérêts, commissions ...)	
Sous TOTAL – frais de gestion et de portage	
TOTAL HORS TAXE (I)	26 942,00 €

Le prix de rétrocession est évalué à :

	Montant en €
Total dépenses HT (I)	26 942,00 €
Total recettes HT (II)	0,00 €
Prix de rétrocession HT (I-II)	26 942,00 €
TVA (tva sur marge 20% ou tva sur le prix total 20%)	À calculer au moment de la rétrocession

Echéancier prévisionnel à la date de signature de la convention

Année	Montant à verser par le bénéficiaire à l'EPF
N (2021) (acquisition)	0,00 €
N + 1 (2022)	0,00 €
N + 2 (2023)	0,00 €
N + 3 (2024)	0,00 €
N + 4 (2025)	0,00 €
N + 5 (2026)	Capital : 26 942,00 €uros
Rétrocession	TVA : à calculer au moment de la rétrocession

Considérant l'exposé ci-dessous,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de portage foncier secteur de la Sucrerie avec l'EPF de Loire-Atlantique et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition du bien de la Sucrerie avec l'EPF de Loire-Atlantique,
- **INSCRIT** au budget principal les crédits correspondants à cette convention.

8. N°2021-10-72 Acquisitions de parcelles (YN56 moitié indivise, E1526 et E82) à 1€ symbolique auprès des Consorts De La ROCHEMACÉ

Présentation : Leïla THOMINIAUX

La commune de Couffé est favorable pour acquérir à l'euro symbolique, dans le cadre de la succession de Madame Anne-Marie de la ROCHEMACÉ, les parcelles : YN56, E1526, E82 appartenant à ses héritiers.

Par courrier en date 08 octobre 2021 l'étude Notaires et Conseil d'Ancenis – St Géréon informe la commune que M Christian de la ROCHEMACÉ, représentant des Consorts de la ROCHEMACÉ, a confirmé son accord pour la vente de l'indivision à l'euro symbolique des parcelles suivantes ;

- E 82 La Relaudière 00 ha 00 are 82 ca.
- E 1526 La Rolandière 00 ha 04 ares 82 ca.

Total surface : 00 ha 05 ares 64 ca.

- Et la moitié indivise en pleine propriété d'une parcelle figurant ainsi au cadastre : Section N° 56 au Lieudit L'Ousselière, pour une surface de 00 ha 00 are 50 ca.

Les frais de notaire à la charge de la commune sont estimés à 1.200 €

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer les actes nécessaires à cette acquisition et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération,
- **DIT** que les frais de notaires estimés à 1.200 € seront pris en charge par la commune de Couffé
- **INSCRIT** au budget principal les crédits correspondants à cette acquisition.

9. N°2021-10-73 Atlas de Biodiversité Communal (ABC) : Convention pluriannuelle d'objectifs

Présentation : Laurent GOURET

Par délibération en date du 11 mars 2021, le Conseil Municipal avait :

- Validé l'engagement de la commune de Couffé dans l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale.
- Validé le budget estimatif global pour un montant de 49 835,00 €
- Autorisé le maire à solliciter une subvention auprès de partenaires financiers dont l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Après le dépôt de la demande de subvention, un accord de subvention d'un montant de 39 868€ a été adressé, par courrier en date du 10 juin 2021, à la commune de Couffé par l'OFB. Cet accord a été formalisé par convention entre l'OFB et la commune de Couffé le 07 juillet 2021.

La mise en œuvre de cet ABC nécessite un conventionnement avec un organisme agréé. De ce fait, la convention sera signée entre la commune de Couffé et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire Anjou, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est situé, 3 bis rue du Chanoine Libault 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES.

Par la présente convention, le CPIE Loire Anjou s'engage, à son initiative et sous la responsabilité de la commune de Couffé, à mettre en œuvre l'Atlas partagé de la Biodiversité Communale de Couffé.

La commune de Couffé contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément à la Décision 2012/21/UE du 20 décembre 2011 de la Commission européenne.

La convention est conclue pour une durée de 3 années

Les éléments financiers se présentent comme suit :

La commune de Couffé contribue financièrement pour un montant prévisionnel maximal de 49 835,00€ au regard du montant total estimé des coûts éligibles sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établie à la signature des présentes.

Le montant versé par la commune se répartit annuellement et de façon prévisionnelle comme suit :

- 4 758,00 € en 2021,
- 24 218,00 € en 2022,
- 20 859,00 € en 2023.

Soit un total de **49 835,00€**

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise en œuvre pluriannuelle d'objectifs de l'Atlas de Biodiversité Communal (ABC) de Couffé et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

10. N°2021-10-74 Délibération portant sur l'acquisition auprès du Département des actions de Loire Atlantique Développement -Société Publique Locale (LAD-SPL)

Présentation : Leïla THOMINIAUX

L'Agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, composée de Loire-Atlantique Développement-SELA (LAD-SELA), Loire-Atlantique Développement-SPL (LAD-SPL) et du Conseil en Architecture d'urbanisme et environnement de Loire-Atlantique (CAUE 44), accompagne au quotidien de nombreuses collectivités dans le Département de la Région des Pays de la Loire.

Plus particulièrement, LAD-SPL assiste le Département et les 17 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour la conception, la réalisation, le suivi et la valorisation de la rédaction des projets de développement urbain, touristique, économique et environnemental.

En tant qu'outil d'expertise au service de l'aménagement local, la spécificité de Loire-Atlantique Développement est de relier la stratégie à l'action opérationnelle avec la mise en œuvre de stratégie partagée avec l'ensemble des parties prenantes « de la commune au grand territoire ».

Depuis sa création en juin 2013 et, plus particulièrement, avec la mise en œuvre de la loi Notre, l'Agence est sollicitée par des communes ou des groupements de collectivités autres que les EPCI déjà actionnaires pour les conseiller, les accompagner dans la réalisation d'études ou réaliser pour leur compte des équipements publics. Or, et conformément à l'article L 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, seuls les actionnaires de LAD-SPL peuvent bénéficier du large panel de prestations d'ingénierie proposées par l'agence dans le cadre d'une relation dite de « quasi-régie ».

C'est pourquoi le Conseil départemental a souhaité répondre aux attentes des élus locaux, de leur territoire et de l'ensemble des acteurs publics et, à cette fin, a proposé d'ouvrir le capital de LAD-SPL à l'ensemble des communes et groupements de collectivités territoriales (autres que les 17 EPCI déjà actionnaires) en cédant un nombre global de 600 actions sur les 2.878 qu'il détient. Chaque commune ou groupement de collectivités autres que les 17 EPCI déjà actionnaires se voient ainsi offrir la possibilité d'acquérir 3 actions à 100 € l'unité (valeur nominale), soit un coût limité à 300 € par nouvel actionnaire.

La cession de ces 600 actions représentant 10 % du capital se fera progressivement en fonction des demandes de prise de participation des collectivités.

Le Conseil d'administration de LAD-SPL a validé le 23 mai 2018 la proposition d'ouvrir son capital aux communes et groupements de collectivités précités.

Pour permettre une représentation des communes et des dits groupements au sein du conseil d'administration (le nombre d'action cédé ne permettant pas une représentation directe), le Département a décidé corrélativement de ramener le nombre de sièges d'administrateurs détenu par lui de 8 à 7 et

d'affecter ainsi le siège d'administrateur libéré à l'assemblée spéciale regroupant les collectivités actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au sein du conseil d'administration.

Le règlement intérieur de ladite assemblée a été modifié en conséquence pour que ce siège d'administrateur soit réservé à l'un des représentants communs des communes et groupements de collectivités territoriales autres que les EPCI, les trois sièges de représentant commun existants étant conservés par les 11 EPCI ne bénéficiant pas d'une représentation directe.

Par l'entrée au capital de LAD-SPL, dans les conditions précitées, notre collectivité aura ainsi accès aux prestations d'ingénierie publique proposées par LAD-SPL dans le cadre d'une relation de quasi-régie, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin d'organiser une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, plus particulièrement, les articles L 1521-1 et suivants, et L 1531-1,

Vu les statuts de Loire-Atlantique Développement-SPL

Considérant l'exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LAD-SPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €,
- **APPROUVE** le versement de la somme de 300 €, en une fois, lequel sera inscrit et prélevé sur le budget principal de la commune au chapitre 26 et à l'article 266,
- **DÉSIGNE** M. Daniel PAGEAU, Maire de Couffé, représentant au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. N°2021-10-75 Adhésion de la commune à « Réseau des Énergies CIToyennes » (RECIT) Pays de la Loire

Présentation : Laurent GOURET

RECIT fédère les structures et porteurs de projets engagés dans le développement des énergies renouvelables citoyennes en Pays de la Loire.

Lancé officiellement en janvier 2013 et animé par l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine (EPV), le réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire est structuré depuis le 4 février 2021 avec sa structure propre : RÉCIT.

RECIT regroupe aujourd'hui une cinquantaine de porteurs et accompagnateurs de projets citoyens : associations, collectivités et sociétés de projet.

Le réseau contribue au développement des énergies renouvelables citoyennes en Pays de la Loire et permet aux citoyens de s'approprier la question énergétique.

En début d'année 2021, la commune avait été accompagnée par le RECIT Pays de la Loire pour se positionner par rapport à la stratégie de développement d'un nouveau parc éolien sur le territoire et aux demandes des entreprises souhaitant y installer des parcs éoliens.

Cet accompagnement avait abouti à la présentation d'une délibération en date du 22 avril 2021. Bien que le projet éolien citoyen de Couffé ne soit pas allé au bout, le RECIT Pays de la Loire relance la commune pour l'adhésion au réseau car il aurait aimé voir Couffé dans la liste des communes adhérentes à Récit pour 2021.

Considérant que la démarche que RECIT a construite avec la commune a été exemplaire, et que des représentants de RECIT ont passé du temps d'accompagnement qu'il est important de valoriser, d'autant plus que ce partenaire pourra être sollicité pour d'autres projets

L'adhésion est de 0,02€/habitant, ce qui représente un coût annuel pour la commune d'environ 50€ seulement.

Considérant l'exposé ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune à Réseau des Énergies CITOyennes (RECIT) Pays de la Loire, pour 0,02€/habitant, soit environ 50€ seulement par an à compter de l'année 2021.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12. N°2021-10-76 Décision modificative N° 2 du budget principal 2021 de la commune

Présentation : Suzanne LELAURE

Considérant la proposition de modification du budget principal de la commune suite à diverses opérations non prévues initialement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Décision Modificative N° 2 (DM2) du budget principal 2021 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
011	6281	50,00	Concours divers (cotisations...) RECIT (Réseau Énergies Citoyens)	74	74121	850,00	Dotation solidarité rurale
023	023	300,00	Virement à la section d'investissement				
68	6817	500,00	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants				
TOTAL		850,00		TOTAL		850,00	
INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
CHAP.	Article	Montant	Libellé	CHAP.	Article	Montant	Libellé
21	2111	486 552,00	Terrains nus acquisition OAP TRICOTIÈRE	024	024	486 552,00	Cession terrains OAP TRICOTIÈRE
026	266	300,00	Autres formes de participation-Acquisition d'action auprès de Loire Atlantique Développement	021	021	300,00	Virement de la section de Fonctionnement
TOTAL		486 852,00		TOTAL		486 852,00	

13. N°2021-10-77 Demande de dérogation au repos dominical des commerces

Présentation : Joseph BRULÉ

Par courrier en date du 11 octobre 2021, le Préfet de la Loire-Atlantique informe que des commerces de détail ont sollicité une dérogation préfectorale au repos dominical, le dimanche suivant l'opération commerciale du « Black Friday », soit le 28 novembre 2021.

Dans le cadre de la concertation engagée à ce sujet avec les organisations syndicales et professionnelles, ainsi qu'avec les chambres consulaires, et au regard de la situation économique et sanitaire exceptionnelle, il est envisagé d'accorder une dérogation exceptionnelle au repos dominical le 28 novembre 2021 pour l'ensemble des commerces de détail du département de Loire-Atlantique à l'exception des commerces de détail non spécialisés à prédominance alimentaire (supérettes, supermarchés, hypermarchés).

Conformément à l'article L. 3132-21 du Code du travail, le Maire doit, avant le 10 novembre 2021, communiquer au Préfet de la Loire-Atlantique l'avis du conseil municipal sur ces demandes ainsi que sur l'extension éventuelle de ces autorisations à l'ensemble du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable sur ces demandes ainsi que sur l'extension éventuelle de ces autorisations à l'ensemble du département.

14. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

14.1. Compte rendu commission extra-municipale espaces verts du 13/10/2021

Présentation : Thierry RICHARD

- **Diagnostic des espaces verts** : Une cartographie est exposée sur laquelle est représenté l'ensemble des interventions à prévoir, tout en les différenciant selon les priorités qui leur ont été attribuées, grâce à un code couleur.

Certains aménagements à réaliser prioritairement, devront au préalable faire l'objet d'une communication, telle que la suppression d'une haie au niveau du bassin des pêcheurs, ainsi qu'une haie de conifère au stade Municipal, la restauration d'un terrain de boules rue du coteau, l'ajout de tables et bancs derrière le presbytère.

- **Robot de tonte terrain Municipal** : Un robot de tonte est à l'essai à titre gracieux depuis le mois de Juillet 2021. Cette phase de prêt arrivant à échéance, la commission doit maintenant se positionner sur la suite à donner.

Suite aux bénéfices apportés par ce robot, un devis pour une location jusqu'à la fin de l'année est demandé à l'entreprise EFFIVERT. D'un montant de 1800 € TTC, celui-ci est accepté à l'unanimité par les membres présents.

Aussi, il est proposé d'inscrire la location de ce robot au budget 2022 pour un coût de 7200 € TTC, solution paraissant plus intéressante que l'achat si l'on tient compte des frais d'entretien de l'appareil.

Suite à un questionnaire sur le financement de cette opération, en ce qui concerne la location pour la fin de l'année 2021, le montant sera pris sur la rubrique location de matériel et pour l'année 2022, la proposition sera vue au budget 2022.

Les éléments techniques qui ont motivé cette proposition : gain de temps pour le service technique, passage de 25 tontes à 150, gazon plus dense, meilleures résistances aux maladies et aux adventices, économie d'engrais, moins de tassement du terrain et un coût de revient moins élevé.

- **Réalisation de fosses de plantations rue de la Vallée du Havre** : Des fosses de plantations vont être réalisées devant les marches afin d'améliorer l'esthétique et apporter du fleurissement supplémentaire. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise TPR de Couffé, à l'aide d'une aspiratrice, afin de ne pas endommager les réseaux souterrains. Le coût est estimé à 720€ HT, comprenant également l'aspiration du sable au pied des 2 érables au niveau du stop rue des chênes.

- **Point sur les passerelles** : Mauvais état de la passerelle surplombant le Beusse, au niveau du plan d'eau. *Un devis présente un coût de réparation de 30 K€. Il n'a pas été donné de suite à ce dernier compte tenu de l'importance du coût.* Une procédure d'entretien pluriannuel a été mise en place pour l'ensemble du parc de passerelles par les services techniques.

- **Restitution réunion d'échange sur le projet d'aménagement du site du plan d'eau :**

Une rencontre a eu lieu le 21 Septembre 2021 entre le groupe de travail « plan d'eau » et les associations utilisatrices du site. Une cartographie du site du plan d'eau a été présentée, sur laquelle apparaissaient les différents compartiments et leur rôle respectif.

Un travail par atelier a permis une identification des attentes et des besoins des participants. Ces besoins exprimés vont permettre l'élaboration d'un cahier des charges afin de sélectionner un bureau d'étude.

- **Information sur l'entretien des mares communales** : Il a été préconisé l'arrachage des massettes (Typha) et autres plantes aquatiques devenant envahissantes.

Cette extraction doit se faire manuellement, afin de bien retirer l'intégralité du rhizome.

Le CTM nous fait part des difficultés à réaliser ces tâches du fait de l'importance des travaux et de la montée du niveau des eaux fin septembre.

- **Jeux à ressort plan d'eau** : Un jeu à ressort dégradé et devenu dangereux a été démonté par le CTM. Il est décidé son remplacement par le modèle « LUMA » fourni par « Agora collectivités » pour un montant de 689€ HT

14.2. Compte rendu commission extra-municipale agriculture

Présentation : Yves TERRIEN

➤ **Approbation du CR du 24 Mai 2021** : Le CR est approuvé après débat et correction sur le point suivant : **Comment répondre aux enjeux de transmission des exploitations agricoles ?**

➤ **Recherche de synergies entre les commissions ruralité et Agriculture :**

Après rappel des faits et des constats qui motivent de redéfinir le cadre des commissions Agriculture et ruralité (Fortes synergies, transversalités et complémentarités entre les projets et les actions prévues des commissions de la Ruralité et l'Agriculture sur les sujets de la compréhension du monde agricole, du bien vivre ensemble et du partage du milieu rural, de l'amélioration des milieux naturels. (Voir CR de la C. ruralité 10 Juin) et recherche d'amélioration du fonctionnement des commissions (animation et participation des membres en évitant les doublons et sujets redondants), les élus proposent de réunir les 2 commissions en 1 seule (25 Membres) avec une animation de réunion adaptée pour sauvegarder les centres d'intérêt de chacun et d'aborder chacune des spécificités des sujets. Les membres de la C. Agriculture approuve cette évolution.

➤ **Structuration du projet communication « Découvrir pour mieux comprendre » (exploitations candidates, périodes et échéances, communication, partenariats) ;**

Plusieurs moyens de communication afin de faciliter la compréhension du milieu agricole sont identifiés :

- Se faire connaître et se connaître par le Couffé-Info, Bulletin municipal annuel, Intramuros, le site de la mairie, les réseaux sociaux.

- La communication « fiers de nos agriculteurs » dans le bulletin « Actus » de Juin 2021 de ST Mars du Désert est une référence en matière de communication afin de faire mieux connaître et de valoriser les agriculteurs et agricultrices et leur métier. Lien ci-dessous.

[https://www.saint-mars-du-desert.fr/fileadmin/documents/Saint-Mars-du-Desert/Bulletin Municipal/2021/BM_2021_06.pdf](https://www.saint-mars-du-desert.fr/fileadmin/documents/Saint-Mars-du-Desert/Bulletin_Municipal/2021/BM_2021_06.pdf)

- Ouvrir les portes des exploitations et « des champs » par des portes ouvertes, des rencontres itinérantes de type marche gourmande et des supports de communication sur les sentiers et chemins communaux.

- Faciliter les échanges avec les écoles ?

- Les pistes de communication retenues : Couffé-info spécial agriculteurs ; Fiches d'identité des exploitations, photo de groupe, vidéos, films, organisation d'une porte ouverte.

Un sondage auprès des agriculteurs pour l'adhésion à ce projet va être effectué.

➤ **Article bulletin municipal 2022 « Témoignage d'agriculteurs »**

Rappel de l'article de l'édition 2021 sur l'exploitation de Lionel et Fabien Perray. Proposition pour le Bulletin Municipal 2022 d'une exploitation conventionnelle en viande bovine et la valorisation du métier d'agricultrice soit : Anne et Gilbert RAVARD et leur fils.

Suite à la réponse négative de l'exploitation de la famille RAVARD, l'exploitation de Mr Gaetan CHERET sera présentée sur le prochain bulletin municipal. En complément, il a été acté la proposition de présenter une seconde exploitation afin de valoriser le métier d'agricultrice.

➤ **Questions diverses :**

Le problème de visibilité dans les intersections et les virages est relevé par ex : au Moulin des Rochettes (venant de la Gaubergère). Un 1^{er} diagnostic a été effectué par la C. Espaces Verts et devra être prolongé pour considérer la visibilité des conducteurs des engins agricoles.

Lors de la séance du conseil il a été rappelé que dans le cadre d'une fusion des commissions agricultures et ruralité, ces deux dernières continueront de fonctionner en groupes de travail y compris ceux déjà en cours : transmission des exploitations, environnement (qualité de l'eau du Beusse), journée citoyenne sur la ruralité, communication sur le monde agricole (articles et portes ouvertes...), et déchets sur les terrains privés (pollution visuelle)

14.3. Compte rendu commission extra-municipale bâtiments communaux des 30 juin et 12 octobre 2021

Présentation : Leïla THOMINIAUX

CR 30/06/2021 : Etat d'avancement des travaux prévus au budget 2021 et choix avec le service technique.

- Création abri extérieur (local vélo, poubelle...) pour logements locatifs au-dessus de l'épicerie
- Réflexion à avoir sur la charge de travail du service technique pour les 10 logements locatifs.

CR 12/10/2021 :

- Constatation de l'augmentation des délais d'approvisionnement en matériaux avec nécessité de faire preuve de patience pour les réalisations.
- **Projets 2022 :** Assurer le minimum de travaux à la salle polyvalente du fait de son état dégradé (porte, peinture des murs, isolation phonique...) et compte tenu du projet de réhabilitation de cette salle (Reprendre l'étude de 2018 et voir avec les associations utilisatrices). Idem pour le complexe sportif.
- **Audit des locatifs communaux :** Amélioration énergétique, mise en accessibilité, etc... Le coût total pourrait être supérieur à 200 K€. Il sera nécessaire de préciser l'ordre des travaux et de faire une analyse complète sur le temps passé par les agents et les performances énergétiques. (Bilan énergie SYDELA à voir avec les services techniques).
- **Projet nouveau CTM** avec pour objectifs de mieux répondre aux besoins du service Technique. Faire un diagnostic avec les agents municipaux et le besoin des associations (stockage matériel...)

14.4. Compte rendu commission extra-municipale voirie mobilité du 13/10/2021

Présentation : Joseph BRULÉ

- **Proposition empiérement chemin aux Haies (65 m x 3 m) -> Devis Sté SFPT accepté pour 3488,40 € TTC**

- **Parking Mairie :** Proposition modification du sens de circulation autour de la mairie, de manière à faciliter le stationnement en marche arrière, ce qui serait moins dangereux que le stationnement en marche avant. Il est soulevé la difficulté potentielle pour les véhicules plus encombrants type nacelle, ainsi que la difficulté à stationner pour les véhicules PMR. La commission donne son accord sous réserve de faisabilité. Le Service Technique va faire un essai avec le camions-bennes afin de vérifier la manœuvrabilité et mesurera la possibilité de changer le coté de stationnement des véhicules PMR afin de leur permettre de se garer en marche avant (le déchargement ne pouvant souvent se faire que par l'arrière).

- **Vitesse excessive route des crêtes** -> Accord commission pour installation du radar pédagogique.

- **Budget :** un point est fait sur l'état d'avancement des prévisions 2021 et proposition de chiffrer les besoins pour le budget 2022, à savoir : bassin d'orage des Mazeries, busage entre la route de la Boisse-notière et la Métellerie, trottoirs dans la traversée de la Gruère, trottoir en haut du village des Mazeries, voies douces du bourg au Vigneau, aménagement des trottoirs rue de la Vallée du Havre, abaissement des bordures de trottoirs aux passages piétons pour PMR, aménagement des stationnements rues du Coteau et Coluche pour faciliter le déplacement des scolaires entre l'école et la salle de sport.

Il a été évoqué d'avoir un chiffrage global pour les liaisons des hameaux vers le bourg dans le cadre d'un schéma global (sécurité, stationnement...)

Interrogation également au niveau des ponts -> Effectuer un recensement par le service technique + chiffrage du diagnostic

Reconduction du budget d'empierrement ainsi que le budget enduit d'usure, (réfléchir sur l'opportunité de faire des enrobés au lieu de bicouches, qui malgré un surcoût pourraient s'avérer plus intéressants)
Routes concernées : La Landrouillère, la Chapellerie, l'Ousselière, la Bézinière, la Richevardière.

Il a été également précisé la route entre la Gazillardière et l'Ousselière qui se dégrade de façon importante du fait du passage de poids lourds (interdiction au plus de 44 Tonnes ?).

- Parking derrière le cimetière et percement d'une entrée poids lourd -> Demande de chiffrage en cours.
- Relancer le projet du rond-point de la Favrie -> Réunion à prévoir avec l'élu départemental en charge des routes et ses services techniques et subventions.
- Problème d'écoulement d'eaux pluviales à la Grée -> Réponse faite non satisfaisante, à rencontrer...
- Demande de busage de confort à la Bourgonnière -> A voir sur place par la commission

14.5. Compte rendu commission Patrimoine et tourisme du 7 octobre 2021

Présentation : Cécile COTTINEAU

Cette 4ème réunion plénière de la **commission Patrimoine et tourisme** a permis de faire un retour sur l'avancée du groupe de travail « Le bourg à l'ancienne » qui élabore un parcours d'interprétation sur le bourg autrefois.

* Une synthèse de la rencontre de juin 2021, entre M. des Lauriers, propriétaire du château de la Contrie, et quelques membres de la commission, a été présentée. M. des Lauriers précise que l'histoire de sa propriété est également celle des Coufféens.

* Visite local « Autant le Dire » en juin 2021

* Les membres de la commission iront visiter le local de l'ARRA (Aux Racines de la Région d'Ancenis), association de recherches historiques, situé aux Ursulines, le 20 novembre 2021.

* Le bâtiment des pressoirs, rue de la Sucrierie, est vendu à un porteur privé pour en faire une habitation. Il fait don à la commune des pressoirs et autres matériels. La commission échange à propos de leur mise en valeur.

* Le tourisme est un thème décliné en plusieurs sujets (Rencontre Département le 19/10/2021 avec présentation projet de rejoindre la Loire à vélo à la voie verte par COUFFE) :

- le tourisme à vélo, sujet déjà abordé en mai dernier, sera au programme d'une réunion le 20 octobre avec le Département : quelles possibilités ? dans quels délais ?
- Accueil des camping-cars : 2 membres de la commission se renseignent sur les différentes possibilités d'aménagement auprès d'organismes et de communes ayant déjà mis en place une telle offre. -> *Se mettre en relation avec le groupe projet « Aménagement plan d'eau »*
- un travail de recensement, sur cartes, des lieux à mettre en valeur à Couffé, a été fait ; Préalable au tracé des circuits des chemins pédestres avec lieux à mettre en valeur qui sera fait par un groupe-projet mis en place début 2022.

14.6. Compte rendu commission extra-municipale solidarité

Présentation : Roseline VALEAU

☞ « **Visite des maisons de retraite** » Les visites par binôme se sont bien passées. Objectif de garder un rythme d'une visite par trimestre en changeant de binôme.

☞ « **Aide aux devoirs** » inscription d'une trentaine d'enfants des deux écoles mais seulement 2 bénévoles volontaires (Idéal avec 4 bénévoles). -> *Actuellement participation de 6 bénévoles*
L'aide aux devoirs aura lieu le lundi (22 enfants) et le jeudi (26 enfants) toutes les semaines de 17h00 à 18h00. Démarrage le 4 octobre 2021

➤ « **Trajet écoles-activités sportives et culturelles** » Seulement deux demandes pour des accompagnements au multisports -> Les bénévoles : Annie MENORET, Jocelyne BERNARD, Martine DELAYE, Catherine FOURRIER. -> *Actuellement 5 enfants*

➤ « **Week-end bleu – Souvenirs années 50's 60's** » Une vidéo faite par Pascale ROBERT et Antonio RUIZ MINANO (Remerciements du CM) sans compensation financière à partir des témoignages recueillis et diffusée en continu avec en toile de fond des photos en fondue enchaînée. Les thèmes abordés : l'école, les déplacements, les loisirs, le travail, la religion, la maison, le quotidien et la santé.

- Affichage de témoignages et exposition d'objet d'époque ainsi qu'intervention du groupe folklorique de la « Javelle d'Ancenis-St Géréon ».

- Gardiennage assurée par des élus les nuits du vendredi et samedi.

Participation de 400 personnes à cette manifestation

➤ « **Mutuelle santé** » La mutuelle solidaire MCRN, qui a une convention de partenariat avec le COMPA, a été reçue par 3 membres de la commission. Une réunion publique devait avoir lieu le 8 octobre à la salle polyvalente ainsi que 2 permanences programmées en octobre à Couffé. Suite intervention de la COMPA, actuellement en cours de négociations avec la MCRN pour prolongation ou non de la convention (Fin au 31/12/2021), cette opération est temporairement reportée.

➤ « **Après-midi récréatif des personnes isolées** » Evénement prévu le 17 novembre 2021 de 14h30 à 18h00. Recherche d'une animation pour cette organisation (magicien, groupe accordéon...) -> Transport non prévu pour les résidents des maisons de retraite

➤ « **Sport** » Proposition de Catherine FOURRIER de mettre en place des séances de sport adapté aux seniors coufféens en fonction de leur âge, capacités, handicap afin de garder équilibre, agilité, souplesse (Possibilité ouverture à d'autres personnes).

- L'association Siel Bleu propose des cours, le jeudi matin de 9h30 à 10h30 (2,50€ par séance).

- Recherche d'une salle sur COUFFE (salle polyvalente non dispo -> hall ou la scène de l'althéa ?

- Le CCAS pourrait faciliter l'intervention de l'association en prenant en charge la location de la salle ? -> Une expérimentation d'un an est évoquée.

➤ « **Les personnes seules** » Un listing a été établi par la mairie. Peu de personnes, lors de nos derniers appels, nous ont fait part ressentir un problème de solitude.

- Idée : contacter les personnes une fois par semaine. Après le 17 novembre, voir les personnes qui n'auront pas répondu.

- Voir pour contacter également les personnes qui ont perdu un proche

15. Intercommunalité

15.1. Enfance petite enfance - SIVOM

Présentation : Suzanne LELAURE

16. Informations et questions diverses

16.1. Cérémonie du 11 novembre 2021

Présentation : Daniel PAGEAU

La cérémonie aura lieu le 11 novembre 2021 à 11 H au cimetière en présence de quelques combattants et de la musique de Couffé. Un carton d'invitation va être envoyé aux combattants et veuves.

16.2. Invitation 9^{ème} assises addiction – 17 et 18 novembre 2021

Présentation : Daniel PAGEAU

Deux temps forts au programme : Mercredi 17/11/2021 à 20 H 30 au théâtre du quartier libre à Ancenis-St Géréon : Conférence -débat sur la thématique « jeux vidéo et ados – quel dialogue parental ?

Jeudi 18 novembre 2021 de 8 H à 17 H : colloque professionnel (tarifs 110 € pour les professionnels et les particuliers – 25 € pour les étudiants y compris déjeuner) – Inscription obligatoire pour chaque date avant le 1^{er} novembre et exclusivement en ligne

4 ateliers : cannabis-land, le mal être dans nos assiettes, sexe 2.0 et ados, jeux vidéo

16.3. Festival « ce soir je sors mes parents » du vendredi 22 octobre au dimanche 24 octobre 2021

Présentation : Daniel PAGEAU

Avec la participation des communes de LIGNE – RAILLE – TEILLE – JOUE/ERDRE – PANNECE – MOUZEIL et TRANS/ERDRE

16.4. Divers (Frédéric DELANOUE)

- **Communication : Bulletin municipal**

Rappel fait au responsable commission (adjoints) de transmettre les articles pour le bulletin municipal au 31/10/2021

- Volontaires pour relecture : Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU, Fabrice BLANDIN et Joseph BRULE

- **CULTURE** : 3 séances cinéma le 30/10/2021 avec le film « la nuit au musée »

Séance levée à 22h20

SÉANCE N°10 – PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt et un le vingt et un octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUFFÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Chênes – 2, Avenue des Chênes 44521 COUFFÉ, sous la présidence de M. Daniel PAGEAU, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la séance a été publique.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

PRÉSENTS :

Mme AURILLON Noémie, M. BLANDIN Fabrice, M. BRULÉ Joseph, M. CHEVALIER Charles (arrivé au moment d'aborder le point le 3), Mme COTTINEAU Cécile, M. DELANOUE Frédéric, Mme FEILLARD Sylvie, M. GOURET Laurent, Mme GUYONNET Émilie, M. JOUNEAU Daniel, Mme LELAURE Suzanne, Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie, M. PAGEAU Daniel, M. RAMBAUD Jérémy, M. RICHARD Thierry, M. SOULARD Éric, M. TERRIEN Yves, Mme THOMINIAUX Leïla, Mme VALEAU Roseline

ABSENTS-EXCUSÉS :

Mme BOISSINOT Raïssa,
Mme FABERT Audrey,
Mme FAYOLLE Julie,
Mme LE MOAL Sylvie

POUVOIRS

Mme BOISSINOT Raïssa donne pouvoir à Mr PAGEAU Daniel
Mme FABERT Audrey donne pouvoir à Mr DELANOUE Frédéric
Mme FAYOLLE Julie donne pouvoir à M. GOURET Laurent
Mme LE MOAL Sylvie donne pouvoir à Mme AURILLON Noémie
M. RICHARD Thierry a été désigné secrétaire de séance.

NOM PRÉNOM	SIGNATURE	NOM PRÉNOM	SIGNATURE
Mme AURILLON Noémie		Mme LELAURE Suzanne	
M. BLANDIN Fabrice		Mme MBILEMBI BOMODO Eugénie	
M. BRULÉ Joseph		M. PAGEAU Daniel	
M. CHEVALIER Charles		M. RAMBAUD Jérémy	
Mme COTTINEAU Cécile		M. RICHARD Thierry	
M. DELANOUE Frédéric		M. SOULARD Éric	
Mme FEILLARD Sylvie		M. TERRIEN Yves	
M. GOURET Laurent		Mme THOMINIAUX Leïla	
Mme GUYONNET Émilie		Mme VALEAU Roseline	
M. JOUNEAU Daniel			

Conformément aux articles L 2121-17 du Code des Communes,
Un extrait du procès-verbal de la séance a été affiché à la Mairie